

Direction Générale des Services
N/Réf: JPB/VB/SDS
Le 10 novembre 2020

Madame et chère collègue,
Monsieur et cher collègue,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la réunion du Conseil municipal se tiendra en Mairie, salle du Conseil municipal le :

LUNDI 16 NOVEMBRE 2020 à 18h30

Au regard du contexte d'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, une organisation et des prescriptions spécifiques permettant d'assurer la sécurité sanitaire des élus sont prévues.

Ainsi, je vous précise ou rappelle quelques mesures particulières :

- Dans ces circonstances et avec les dispositions sanitaires qui s'imposent, la salle du Conseil municipal ne peut accueillir qu'un nombre limité de participants et donc exclusivement les élus et le personnel administratif affecté au déroulement du Conseil municipal. Aucun public ne sera admis et pour satisfaire le caractère public de la réunion, les débats seront accessibles aux habitants depuis le site internet de la Ville.
- Le port du masque est désormais obligatoire durant toute la séance, aussi je vous remercie de bien vouloir vous en munir.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2020.

**QUARTIER DES MARRONNIERS-GRANDE VALLÉE / TRANQUILLITÉ - SÉCURITÉ
ET PRÉVENTION**

- Attribution de l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion.

RAPPORTEUR : Monsieur HAKKOU

JEUNESSE

- Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de volontaires en service civique national avec l'association Unis Cité.

RAPPORTEUR : Monsieur IDE

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

URBANISME ET LOGEMENT

- Echanges fonciers des parcelles cadastrées ZE n°91 (Parc de la Patte d'Oie), ZS n°54 et n°192 (Parc du Vignois) avec le SIAH.
- Parc de la Patte d'Oie - fixation amiable de l'indemnité d'éviction de l'exploitant de la parcelle cadastrée ZH n°45.
- Notification de l'attribution des aides municipales OPAH-CD attribuées lors de la commission du 07 octobre 2020.

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

ACTIONS CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE ET DANS LES QUARTIERS

- Renouvellement du Conseil d'Administration du cinéma Jacques Prévert - désignations complémentaires.
- Approbation et signature d'une convention de partenariat entre le collège François Truffaut et la ville de Gonesse relative à l'organisation de Classes à Horaires Aménagés Musique – CHAM – à dominante vocale.

RAPPORTEUR : Madame CAMARA

QUARTIER CENTRE-VILLE / VIE ASSOCIATIVE

- Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants.
- Attribution d'une subvention aux associations œuvrant dans les centres socioculturels – Année 2020.

RAPPORTEUR : Madame VALOISE

SPORTS

- Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport - FAPS - aux associations sportives.
- Approbation de la grille tarifaire proposée par la société Gaïa Concept Gonesse pour les usagers du Golf de Gonesse pour l'année 2021.

RAPPORTEUR : Monsieur ROUCAN

COMMERCE – CÉRÉMONIES – FETES ET ANIMATION

- Avis du Conseil municipal sur les demandes de dérogation au repos dominical de certains commerces pour 2021.

RAPPORTEUR : Monsieur TOUIL

- Fixation du nombre et désignation des membres représentants des associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

RAPPORTEUR : Monsieur ROUCAN

- Avis sur l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) de la commune de Bièvres (Essonne) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité et en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

- **Décisions prises par Monsieur le Maire**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Pierre BLAZY

